



RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1979 B 00067
Numéro SIREN : 305 869 059
Nom ou dénomination : ELEONORE

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2017 sous le numéro de dépôt 3747

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE ROUEN

BP 531 - 3 rue Jacques Lelieur
76005 ROUEN Cedex 2
www.infogreffe.fr
RIB : 11425 - 00900 - 08044977411 - 71
Tel : 02.35.70.08.60 / Fax : 02.35.07.85.35

RECEPISSE DE DEPOT

ELEONORE
80 rue Saint-Romain
76000 Rouen

V/REF :
N/REF : 79 B 67 / 2017-B-3747

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE ROUEN certifie qu'il a reçu le 05/07/2017,
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le
31/01/2017.

Concernant la société

ELEONORE
Société à responsabilité limitée
80 rue Saint-Romain
76000 Rouen

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-3747 le 05/07/2017
R.C.S. ROUEN 305 869 059 (79 B 67)

Fait à ROUEN le 05/07/2017,
LE GREFFIER



Désignation de l'entreprise : SARL ELEONORE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 80 RUE SAINT ROMAIN

76000 ROUEN

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 0 5 8 6 9 0 5 9 0 0 0 4 1

Néant ☐ *

			Exercice N clos le, 13 10 12 0 1 7		N-1 13 10 12 0 1 6	
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CK		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 280	AG	2 280	
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	316 773	AQ	73 342	243 431
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 636	AS	1 636	
	Autres immobilisations corporelles	AT	77 008	AU	70 629	6 378
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	60 815	CV	60 815	60 815
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	458 511	BK	147 887	310 624
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	48 358	BU	48 358	61 935
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		
	Autres créances (3)	BZ	310 463	CA	310 463	256 270
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	92 768	CG	92 768	148 688
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 555	CI	2 555	2 487
	TOTAL (III)	CJ	454 144	CK	454 144	469 380
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	912 655	1A	147 887	764 768
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *			Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise : SARL ELEONORE

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 60.000.....)	DA	60 000	60 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 203	1 203
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	6 000	6 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	602 622	560 092
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	17 903	42 531
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	687 729	669 825
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	25 940	69 162
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	6 664	5 867
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	21 828	26 893
	Dettes fiscales et sociales	DY	22 551	18 855
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	55	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	77 039	120 776
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	764 768	790 602
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	77 039	95 073
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SARL ELEONORE				Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	528 698	FB		FC	528 698	498 777
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF	
			FG	15 675	FH		FI	15 675
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	544 373	FK		FL	544 373	532 740
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	267		
	Autres produits (1) (11)				FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	544 640
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	277 866	286 183	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	13 577	(16 503)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	1 308	1 114	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	88 996	74 843	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	8 849	7 767	
	Salaires et traitements*				FY	105 085	104 270	
	Charges sociales (10)				FZ	33 106	34 591	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	GA	11 697	11 779		
				GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC					
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD					
	Autres charges (12)	GE	337	336				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	540 820
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	3 820	28 359
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)			GH	3 394	8 765	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	12 792	14 891	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
	Total des produits financiers (V)	GP	12 792	14 891				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	2 135	3 939	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
	Total des charges financières (VI)	GU	2 135	3 939				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	10 658	10 952
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	17 871	48 075

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ELEONORE

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	273	91	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	273	91	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	44	0	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	44	0	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	229	91	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	197	5 636	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	561 099	556 487	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	543 196	513 957	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	17 903	42 531	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	HY			
		IG	269	91	
	(3) Dont {	HP			
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
		RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	267		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	9 196	7 430	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	337	336	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 9 196					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
ARRONDIS DIVERS		9		4	
AMENDES		35			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	
CVAE 2013				269	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Désignation de l'entreprise : SARL ELEONORE

Neant *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations	
INCORP.						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	2 280	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI	
	Constructions		KJ	316 773	KK	KL	
	Sur sol propre [Dont Composants L9]		KJ				
	Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]		KM		KN	KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont composants M2]	KP		KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont composants M3]	KS	1 636	KT	KU	
	Installations générales, agencements aménagements divers *		KV	57 573	KW	KX	1 100
	Matériel de transport *		KY		KZ	LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	21 335	LC	LD	
	Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL	LM	
	TOTAL III		LN	397 317	LO	LP	1 100
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T	
	Autres participations		8U	60 815	8V	8W	
	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U	1V	
	TOTAL IV		LQ	60 815	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			0G	460 412	0H	0J	1 100

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4	
INCORP.				par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		C0	D0	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	LW	1X	2 280	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	LZ		
	Constructions		IQ		MA	MB	MC	316 773	
	Sur sol propre		IQ						
	Sur sol d'autrui		IR		MD	ME	MF		
	Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG	MH	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK	ML	1 636	
	Autres immobilisations corporelles		IU		MV	MN	MO	55 673	
	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU						
	Matériel de transport		IV		MP	MQ	MR		
	Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS	MT	MU	21 335	
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV	MW	MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB		
	Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF		
	TOTAL III		IY		NG	NH	NJ	395 416	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U	M7	0W		
	Autres participations		10		0X	0Y	0Z	60 815	
	Autres titres immobilisés		11		2B	2C	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		12		2E	2F	2G		
	TOTAL IV		13		NJ	NK	2H	60 815	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14		0K	0L	0M	458 511	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

LCG - EXPERTISE SARL

Désignation de l'entreprise : SARL ELEONORE

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	2 280	PF		PG		PH	2 280
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions		PM	65 422	PN	7 919	PO		PQ	73 342
Sur sol propre		PR		PS		PT		PU	
Sur sol d'autrui		PV		PW		PX		PY	
Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PZ	1 636	QA		QB		QC	1 636
Installations techniques, matériel et outillage industriels		QD	49 520	QE	3 376	QF	3 000	QG	49 896
Autres immobilisations		QH		QI		QJ		QK	
Inst. générales, agencements, aménagement divers		QL	20 331	QM	403	QN		QO	20 733
corporelles		QP		QR		QS		QT	
Matériel de transport		QU	136 909	QV	11 698	QW	3 000	QX	145 607
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QY		QZ		RA		RB	
Emballages récupérables et divers		RC		RD		RE		RF	
TOTAL III		RG	139 189	RH	11 698	RI	3 000	RJ	147 887
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		RL		RM		RN		RO	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
Sur sol propre	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
Sur sol d'autrui	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. gales, agenc et am. des const.	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Inst. techniques mat. et outillage	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
Autres immobilisations corporelles	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
Inst. gales, agenc am divers	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
Matériel de transport	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
Mat. bureau et inform. mobilier							
Emballages récup. et divers							
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant de l'exercice	NP + NQ + NR			NS + NT + NU			
	NW			NY		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL ELEONORE

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SARL ELEONORE				Néant ☐ *	
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		
			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	UM	UN
	Prêts (1) (2)		UP	UR	US
	Autres immobilisations financières		UT	UV	UW
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA		
	Autres créances clients		UX		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO)		ZI		
	Personnel et comptes rattachés		UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	476	476
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	9 774	9 774
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	6 607	6 607
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN		
		Divers	VP		
	Groupe et associés (2)		VC	292 765	292 765
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	840	840
	Charges constatées d'avance		VS	2 555	2 555
	TOTAUX			VT	313 017
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE		
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF		
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		
			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3
					A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y			
Autres emprunts obligataires (1)		7Z			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	237	237	
	à plus de 1 an à l'origine	VH	25 703	25 703	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A			
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	21 828	21 828	
Personnel et comptes rattachés		8C	7 248	7 248	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	11 981	11 981	
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 543	2 543	
	Obligations cautionnées	VX			
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	779	779	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J			
Groupe et associés (2)		VI	6 664	6 664	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	55	55	
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ			
Produits constatés d'avance		8L			
TOTAUX			VY 77 039	VZ 77 039	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL 6 664
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	43 269	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL ELEONORE		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 0 1 2 0 1 7	
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) de l'exploitant ou des associés				WA
	de son conjoint				WB
	moins part déductible *		à réintégrer :		WC
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	828	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)	WG
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX
	Amendes et pénalités	WJ	35	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				Y7
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %		I8
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN
					WO
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (Art.209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					
					TOTAL I
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs		WV
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				WH
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WP
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		WW
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A		XB
					I6
Mesures d'incitation à l'investissement	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				
	Majoration d'amortissement *				
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 sexies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)
Abattement sur le bénéfice et exonérations	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Crédance dérogée par le report en arrière du déficit	ZI
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	1 313
		déficit (II moins I)			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	1 313

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SARL ELEONORE

31/01/2017

[illegible]

Désignation de l'entreprise : <u>SARL ELEONORE</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI dotations de l'exercice	ZT	7 008	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)**

XU



(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL ELEONORE										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	42 531		- Autres réserves	ZD	42 531						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	42 531		Report à nouveau	ZG							
										TOTAL II		ZH	42 531
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)													
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV			
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7					YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS							
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT							
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 14 963					XQ	14 963		18 834				
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	33 830		20 988				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES					ST	40 204		35 022				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	88 996		74 843				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	2 329		2 320				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS					9Z	6 520		5 447				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	8 849		7 767				
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	110 516		108 157				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	70 092		69 653				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2016)*					OB	82 527						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					OS							
	- Effectif moyen du personnel * (dont: apprentis: handicapés):					YP	3		3				
	- Effectif affecté à l'activité artisanale					RL							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK		%		%			
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0							
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG							
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH							
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL						
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO						
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ										

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : SARL ELEONORE

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1 STORK - CLIMATISA	3 000		3 000		
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
	⑦	⑧	⑨	19 %	15 % ou 16 %	0 %	⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17 Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20 Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑧)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)						
	CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (⑪)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL ELEONORE

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
		N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée	N-3			
	différente (art. 39 quaterdecies	N-4			
	1ter et 1 quater du CGI)	N-5			
	(à préciser) au titre de :	N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL ELEONORE

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16%
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
①		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
	N-1						
	N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL ELEONORE

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL ELEONORE

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01022016

et clos le : 31012017

Durée en nombre de mois 1 2

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	528 698
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	15 675
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	267
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	544 640

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	277 866
Variation de stock (marchandises)	OO	13 577
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	1 308
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	74 034
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	337
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	367 121

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	177 519
-----------------------------	--------------------------	-----------	----------------

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	177 519
--	-----------	----------------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		544 640
Période de référence	GY	01/02/2016	GZ 31/01/2017
Date de cessation	HR		

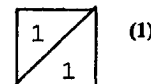
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 1 2 0 1 7

N° SIRET 3 0 5 8 6 9 0 5 9 0 0 0 4 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ELEONORE

ADRESSE (voie) 80 RUE SAINT ROMAIN

CODE POSTAL 76000 VILLE ROUEN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MADAM Nom patronymique GUERIN Prénom(s) MARIE HELENE

Nom marital CHENEAU % de détention 80.00 Nb de parts ou actions 80

Naissance : Date 140346 N° Département 78 Commune LES MUREAUX Pays

Adresse : N° 2 Voie RUE DE L'ECUREUIL

Code postal 76000 Commune ROUEN Pays

Titre (2) MADAM Nom patronymique GUERIN Prénom(s) MARIE HELENE

Nom marital CHENEAU % de détention 17.00 Nb de parts ou actions 17

Naissance : Date 140346 N° Département 78 Commune LES MUREAUX Pays

Adresse : N° 2 Voie RUE DE L'ECUREUIL

Code postal 76000 Commune ROUEN Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 1 2 0 1 7

N° SIRET 3 0 5 8 6 9 0 5 9 0 0 0 4 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ELEONORE

ADRESSE (voie) 80 RUE SAINT ROMAIN

CODE POSTAL 76000 VILLE ROUEN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 3

Forme juridique 6540 Dénomination DU 4 RUE DE L'ECUREUIL

N° SIREN (si société établie en France) 3 9 2 9 0 2 4 7 4 % de détention 85.00

Adresse : N° 4 Voie RUE DE L'ECUREUIL

Code postal 76000 Commune ROUEN Pays

Forme juridique 54 Dénomination HERLEM

N° SIREN (si société établie en France) 3 7 8 1 3 4 7 2 0 % de détention 19.80

Adresse : N° 27 Voie Allée Eugène Delacroix

Code postal 76000 Commune ROUEN Pays

Forme juridique 6540 Dénomination 5-20 RUE GODOT DE MAUROY

N° SIREN (si société établie en France) 4 2 4 1 0 0 8 5 7 % de détention 10.00

Adresse : N° 5-20 Voie RUE GODOT DE MAUROY

Code postal 75009 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ANNEXES

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
Informations complémentaires (CICE)	X
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	X
 - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Produits à recevoir	X
Détail des produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Détail des charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
Détail des charges constatées d'avance	X
 - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	X
Engagement en matière de pensions et retraites	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/02/2016 au 31/01/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 764 767.73 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 544 372.97 Euros et dégageant un bénéfice de 17 903.23 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/02/2016 au 31/01/2017 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis par la Gérance.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel les produits suivants relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) soit :

Au titre de :

- 2016 CICE 4 335 € sur l'année civile

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

ANNEXE

Exercice du 01/02/2016 au 31/01/2017

ANNEXE

Exercice du 01/02/2016 au 31/01/2017

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 4 335 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	4 335
Total	4 335

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

ANNEXE

Exercice du 01/02/2016 au 31/01/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/02/2016 au 31/01/2017

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

ANNEXE

Exercice du 01/02/2016 au 31/01/2017

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Autres créances	840
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	840

ANNEXE

Exercice du 01/02/2016 au 31/01/2017

Détail des produits à recevoir

409800 AVOIRS A RECEVOIR	Montant
AAR LCG /2015	840
Total	840

ANNEXE

Exercice du 01/02/2016 au 31/01/2017

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	237
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 660
Dettes fiscales et sociales	14 716
Total	18 613

ANNEXE

Exercice du 01/02/2016 au 31/01/2017

Détail des charges à payer

	Montant
168840 INTERETS S/EMPRUNT	86
518600 INTERETS COURUS S/FRAIS	151
408100 FOURNISSEURS FTRES NON PARVENUES	
PROV BIP ET GO 01/2017	60
PROV LCG HONORAIRES BILAN	3 600
428200 PROV CONGES A PAYER	5 391
438200 CHARGES S/CP	1 617
438600 ORG. SOCIAUX CHARGES A PAYER	
PROV TA 2016	561
PROV TA 01/17	41
PROV FPC	548
PROV FPC 01/17	40
PROV REGUL RSI 2016	4 389
PROV REGUL CSG 2016	1 215
PROV FNCIP	135
448600 ETAT CHARGES A PAYER	
PROV CVAE 2014	269
PROV CVAE 2016	270
PROV FONCIER ST ROMAIN	229
PROV DROIT DE VOIRIE 01/2017	11
Total	18 613

ANNEXE

Exercice du 01/02/2016 au 31/01/2017

Charges et produits constatés d'avance

	Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation		2 555
Total		2 555

ANNEXE

Exercice du 01/02/2016 au 31/01/2017

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
RECORD 1/02 30/04/17	67		
ERYMA 1/02 31/12/17	290		
ASS MATMUT 1/02 30/06/17	1 383		
COTIS VITRINES 1/02 31/12/17	116		
ADESTI 1/02 31/12/17	253		
SACEM 1/02 31/12/17	161		
SPRE 1/02 31/12/17	149		
EI 02 ET 03/17	30		
TAXE STORE 1/02 31/12/17	106		
Total	2 555		

ANNEXE

Exercice du 01/02/2016 au 31/01/2017

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/02/2016 au 31/01/2017

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

LOCATION LONGUE DUREE

ARVATO - Matériel carte bleue
Fin en 2016

Loyer annuel	
Charge de l'exercice	382.52 €

CIC OPEN - Matériel carte bleue collection
Début 1995

Loyer trimestriel	45.00 €
Charge de l'exercice	180.00 €

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/02/2016 au 31/01/2017

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01022016	et clos le	31012017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SARL ELEONORE	80 RUE SAINT ROMAIN
SIRET 3 0 5 8 6 9 0 5 9 0 0 0 4 1	76000 ROUEN
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Confection, textile, habillement, cuir	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 15%	1 313	Déficit
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
		PV exonérées (art. 238 quinquies)			

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense	☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

5 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
LCG - EXPERTISE SARL 392 RUE DE LA PREVOTIERE BP 15 76230 BOIS GUILLAUME Tél: 02 32 08 31 20	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 12/04/2017 Lieu: ROUEN
	Qualité et nom du signataire: GERANTE
Tél:	Signature: CHENEAU MARIE HELENE

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions	e		
autres que celles visées en (a)	f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-ements.
MADAM GUERIN MARIE HELENE 2 RUE DE L'ECUREUIL 76000 ROUEN	80	2016	21 000				
MADAM GUERIN MARIE HELENE CO GERANTE 2 RUE DE 76000 ROUEN	17						
M CHENEAU BERNARD CO GERANT 2 RUE DE L'ECUREUIL 76000 ROUEN	3	2016	5 500				

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
20 RUE GODOT DE MAUROY 75009 PARIS
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

QUADRATUS informatique

ELEONORE
Société à responsabilité limitée au capital de 60.000 Euros
Siège social : ROUEN (76000)
80, Rue Saint Romain
305 869 059 RCS ROUEN
SIRET 305 869 059 00041

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE PRESENTEE A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 09 JUIN 2017

Chers Associés,

Nous vous avons réunis ce jour en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, à l'effet de vous soumettre les comptes de l'exercice écoulé clos le 31 Janvier 2017.

Comme vous pouvez le constater, le chiffre d'affaires de la société pour l'exercice écoulé s'est élevé à 544.373 Euros contre 532.740 Euros pour l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation s'est élevé à 540.820 Euros contre 504.381 Euros pour l'exercice précédent.

Les principales charges d'exploitation se répartissent de la façon suivante :

	Exercice clos Le 31/01/17	Exercice clos le 31/01/16
- Autres achats et charges externes	88.996 €	74.843 €
- Impôts taxes et versement assimilés	8.849 €	7.767 €
- Salaires et traitements	105.085 €	104.270 €
- Charges sociales	33.106 €	34.591 €
- Dotations aux amortissements et Provisions	11.697 €	11.779 €
- Autres charges	337 €	336 €

Il en résulte un résultat d'exploitation positif de 17.903.23 Euros contre un résultat d'exploitation de 42.530.67 Euros pour l'exercice précédent.

Le bilan de l'exercice clos le 31 Janvier 2017 se solde par un bénéfice net comptable de 17.903.23 Euros. Nous vous proposons de l'affecter au poste « autres réserves ».



Nous vous informons qu'il a été distribué les dividendes suivants au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos	Dividende
Le 31/01/17	0 €
Le 31/01/16	0 €
Le 31/01/15	0 €

Vous voudrez bien, en définitive, approuver les comptes que nous vous soumettons, donner quitus à la gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a series of loops and a final downward stroke.

ELEONORE
Société à responsabilité limitée au capital de 60.000 Euros
Siège social : ROUEN (76000)
80, Rue Saint Romain
SIRET 305 869 059 00041

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 9 JUIN 2017

L' an 2017, le 9 Juin à 15 heures.

Les associés de la société **ELEONORE**, société à responsabilité limitée au capital de 60.000 Euros, dont le siège social est à ROUEN (76000) 80, Rue Saint Romain, se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire annuelle sur la convocation faite par la gérance.

Madame Marie Hélène CHENEAU, associée cogérante, préside l'assemblée.

Après avoir déclaré qu'elle possède 17 parts en pleine propriété, ci..... 17 parts

Et 80 parts en usufruit, ci..... 80 parts

Dont la nue-propriété appartient à ses enfants ci-après désignés et qui

Assistent à l'assemblée, à savoir :

Madame Juliette DUGARREAU, à concurrence de 20 parts

Mademoiselle Amandine THIERY, à concurrence de 20 parts

Mademoiselle Lorraine CAULEY, à concurrence de 20 parts

Mademoiselle Victoire CHENEAU, à concurrence de 20 parts

Elle constate également la présence de :

Monsieur Bernard CHENEAU, associé cogérant, propriétaire de 3 parts 3 parts

En pleine propriété

TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL 100 parts

La gérance constate, en conséquence, que l'assemblée réunissant la totalité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31 Janvier 2017,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- Quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Pouvoir au porteur.



La gérance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion et le rapport spécial de la gérance,
- Les comptes annuels et le bilan de l'exercice clos le 31 Janvier 2017,
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il est ensuite donné lecture des rapports de gestion et spécial de la gérance.

Personne ne demandant plus la parole, la gérance met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ratifier en tant que de besoin la convocation et la tenue de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance et après examen du bilan et des comptes annuels arrêtés au 31 Janvier 2017, approuve les comptes arrêtés à cette date tels qu'ils sont présentés faisant ressortir un bénéfice net comptable de 17.903.23 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus pur et simple, entier et définitif à la gérance pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé clos le 31 Janvier 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice écoulé qui s'élève à 17.903.23 Euros au poste « autres réserves ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, approuve les termes de ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les associés.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized capital letter 'A' followed by a smaller, more complex signature element.